

## Masque pour personnes vulnérables : le flou artistique



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

*Les collègues identifiés (par un certificat médical) comme personnes vulnérables doivent recevoir réglementairement un masque chirurgical de type II.*

*Des collègues ont émis des doutes sur les caractéristiques de ces masques. Doutes difficilement levés puisque les masques ont été donnés « de la main à la main », sans emballage ni notice de conformité et d'utilisation. Il est donc impossible de vérifier le matériel fourni, ce qui paraît inacceptable pour un matériel médical.*

*Nous avons effectué nos propres recherches, voici les éléments dont nous disposons :*

- Les masques sont conditionnés en boîtes de 50 masques. Sur ces boîtes, on y lit la mention "This is not a medical mask and is not intended for occupational use".
- Sur cette boîte, il n'y a pas de référence à une norme quelconque, encore moins "chirurgical type II" alors que la réglementation veut que la référence à la norme EN 14683+AC et le type de masque (I, II ou IIR) soient sur l'emballage (contrairement aux masques qui ont été distribués en mai 2020 qui eux portaient ces références).
- A l'intérieur de la boîte, on trouve une notice de conformité, rédigée en chinois donc illisible. On y lit cependant "GB/T32610-2016, ce qui est une norme chinoise. Sur le site de l'INRS, on trouve un tableau de correspondance des normes. Cette norme chinoise apparaît dans 3 catégories de masques : grand public , FFP2, FFP1. Nous avons donc contacté l'INRS pour comprendre. Cela dépend en fait de la classe du masque : A, B, C, D.  
Les classes A et B ont un niveau de filtration très important (ne sont pas aux normes UE car certains tests ne sont pas les mêmes, comme la respirabilité et l'étanchéité). Les classe C et D correspondent à des masques "grand public de catégorie 1".
- Notre interlocuteur à l'INRS nous explique qu'une dérogation a été faite par l'ANSM (agence nationale de sécurité du médicament) et les douanes françaises pour commercialiser ce genre de produit (norme chinoise) en raison de la trop forte demande de ce type de masque actuellement.
- Nous avons voulu nous procurer la fiche technique de ces masques (notice du produit NON27373) issu de l'entreprise Medline (fabricant).  
A notre grande surprise, nous avons trouvé 3 notices différentes. Toutes pour la même référence de produit. Une notice nous a été transmise par des collègues d'un autre département, une par le commercial Medline, la dernière par l'IA. Chose étrange, dans la notice transmise par l'IA, les caractéristiques du produit sont conformes à la norme EN14683 (chirurgical de type II) mais pas dans celle transmise par l'entreprise. Si la filtration est bonne dans les deux cas, la différence se trouve au niveau de la pression différentielle (respirabilité).

### **Conclusions et revendications :**

**Les masques ont une bonne capacité de filtration. Cependant, il n'est pas normal que toutes les informations que nous avons pu recueillir ne soient pas données par notre employeur. Il est inacceptable que ce matériel soit donné sans emballage ni notice. De plus, il est faux de dire qu'il s'agit de masque chirurgicaux de type II (au mieux, ces masques ont les mêmes caractéristiques mais en aucun cas la norme ne les reconnaît). Les collègues ont le droit de savoir la vérité et de connaître l'existence de cette dérogation due à une pénurie. Pour que la confiance soit de mise, il faut de la transparence !**